

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 23-338-1925 déléguant le chef du service judiciaire comme président du Conseil du contentieux pour l'affaire Bellego.

n° 23-338-1925

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
7 janvier 1925

Numéro JO  
n° 338 du 31/01/1925

Date du numéro  
31 janvier 1925

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884:

**Vu** le décret du 7 septembre 1881, rendant applicable à toutes les colonies le décret du 5 août de la même année concernant l'organisation et la compétence des conseils du contentieux administratif dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de La Réunion

**Vu** le décret du 23 août 1898, portant organisation administrative de la Côte française des Somalis: Vu le décret du 11 mars 1897 fixant la composition du Conseil d'administration

**Vu** le décret du 25 mars 1924 supprimant l'emploi de secrétaire général à la Côte française des Somalis

**Vu** le décret du 4 février 1904 réorganisant le service de la justice,

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — M. Chauvet, procureur de la République, chef du service judiciaire, est délégué dans les fonctions de président du Conseil du Contentieux administratif pour l'affaire Bellego contre administration. Art, 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-Baissac.